

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 29 mars 2016

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Fabrice MONNERY et Rémy BARGE

Excusés : Mara PHILIP, Patricia GUENEAU et Jean-Yves NOEL

Procurations : Mara PHILIP à Gisèle PLAZA

Patricia GUENEAU à Corinne DRUHET

Jean-Yves NOEL à Daniel DALLERY

Secrétaire : Gisèle PLAZA

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016 est approuvé.

Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour 6 bâtiments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre d'EDF Collectivités pour un montant de 120 805,71 € TTC par an et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Construction d'une caserne de gendarmerie – Marchés de travaux – Avenant n°2 – Lot 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot 11 pour un montant de 12 243,38 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 5 874 864,76 € HT.

Extension et rénovation du restaurant La Rotonde – Marché de travaux

Avenant 1 des lots 2, 4, 6, 7, 8, 10 et 11

Avenant 2 du lot 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants pour un montant total de 57 918,75 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 1 154 920,68 € HT.

Cœur de village – Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 2 030 924,69 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Dénomination des voies publiques – Rue Jean et Hélène Dole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination « Rue Jean et Hélène Dole » reliant le groupe d'habitations « Le Clos Belle Hélène » à la Route de Blyes.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 30 mars 2016

Le Maire,

Marcel JACQUIN